

Ville de Grigny

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire**

Séance du Lundi 20 juin 2016.

L'An Deux Mille Seize, le lundi 20 juin à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS – E. ETE – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. N'DOMBELE - M. GAMIETTE – M. SOILHI -Y. BOUKANTAR – M. AUBRY - C. RENKLICAY – S. GIBERT

Absents excusés représentés : 9

D. ATIG représenté par Y. LEBRIAND - A. QAROUACH représenté par S. LAATIRISS - M. RAMI représentée par E. ETE - Y. ITOUA représentée par M. AUBRY - I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANE représenté par Y. BOUKANTAR - T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY - L. HERGAUX représentée par D. ATIG - S. GAUBIER représenté par S. GIBERT

Absents : 7

C.MABANZA - C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA - G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE

Délibération n° DEL-2016-0050 : Modification de l'annexe IV B1.7 du budget primitif 2016 Ville portant sur la modification de tiers et des montants attribués.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu la délibération N° DEL-2016-0036 en date du 21 avril 2016 portant sur le vote des taux 2016, intégration de l'affectation du résultat 2015 du budget annexe de la Régie Autonome du Renouvellement Urbain sur le budget principal Ville, affectation du résultat 2015 et vote du Budget Principal Ville 2016,

Vu l'avis de la Commission des services Ressources du jeudi 16 juin 2016,

Page 1 sur 2



Considérant les erreurs techniques intervenues sur l'annexe IV B1.7 du budget primitif Ville 2016 portant sur le versement de subventions,

Considérant la nécessité de rectifier ces erreurs techniques afin d'effectuer le versement aux associations bénéficiaires,

Délibère, et,

Autorise les modifications pour l'affectation des subventions sur l'annexe IV B1.7 du budget primitif 2016 Ville comme suit :

Annexe IV B1.7 du budget primitif 2016 Ville voté			Rectificatif de l'annexe IV B1.7 du budget primitif 2016 Ville		
N° de tiers	Tiers	Montant voté	N° de tiers	Tiers	Montant alloué
16581	Croix Rouge Française de Paris	500,00 €	1751	Croix Rouge Française unité locale de Viry-Châtillon	500,00 €
15753	Foyer	1 420,00 €	15753	Foyer des élèves du Collège S. Delaunay	800,00 €
			19677	Association sportive du Collège S. Delaunay	620,00 €

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

 Le Maire

Philippe RIO

Vote : à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

- 4 JUIL. 2016

Transmis en Préfecture le :

- 5 JUIL. 2016